



ASSOCIATION SUISSE DES MUSIQUES

Pas d'augmentation du risque d'infection par les instruments à vent

Différentes mesures ont montré que la pratique d'un instrument à vent n'augmente pas le risque de transmission du Covid-19. Contrairement à ce que pourrait laisser penser le terme «musique à vent», le son n'est pas produit par l'air soufflé dans l'instrument, mais par les oscillations de l'air produites par les vibrations des lèvres dans l'embouchure. Les gouttelettes restent dans l'instrument sous forme de condensation. L'instrument à vent fonctionne donc en quelque sorte comme un filtre.

En collaboration avec l'Orchestre symphonique de Bâle, l'orchestre de la Tonhalle de Zurich et le Schauspielhaus de Bâle, le Dr Thomas Eiche, hygiéniste du travail, a mené des études sur les aérosols et les gouttelettes dans les activités artistiques. S'agissant des instruments à vent, il a procédé à ces mesures sur tous les bois et les cuivres d'un orchestre symphonique.

Il a utilisé pour ce faire une méthode également courante en hygiène du travail pour les mesures de poussières fines et donc d'aérosols. Le spectromètre aérosol Grimm est un instrument de mesure allemand particulièrement éprouvé qui mesure les particules de 0,25 à 32 micromètres de diamètre. La mesure est suffisamment sensible pour tirer des conclusions sur d'éventuels aérosols contenant des virus provenant de la respiration.

Hormis les «grands cris» et les «vociférations furieuses», toutes les valeurs mesurées se situent dans la très faible plage d'environ un nanolitre par mètre cube. Ce qui signifie, en particulier pour les instruments à vent, que le respect de la règle de distance de l'OFSP peut être considéré comme suffisant. Il n'existe aucun risque accru de transmission du Covid-19!

Partner/partenaires:



Aarau, le 15 mars 2021

